**CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL**

ENTRE

La société Inno3Med SAS
dont le siège social est situé 2 Rue Louis Blériot, 78130 Les Mureaux
représentée par M. Cédric MAIZIERES, Président,
ci-après dénommé Inno3Med
d’une part,

ET

ETABLISSEMENT + ADRESSE

représenté par NOM DE CONTACT agissant en qualité de POSITION
ci-après dénommé l’emprunteur
d’autre part.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 - Objet du contrat**

Inno3Med loue à l’emprunteur le robot PARO, qui appartient à Inno3Med, pour la réalisation de présentations et/ou démonstrations et/ou essais et/ou expérimentations.

**Article 2- Engagements de Inno3Med**

Le matériel mis à disposition est un robot de stimulation cognitive dénommé « PARO » composé de :

- 1 robot PARO, modèle MCR-900

- 1 chargeur

- 1 ensemble de nettoyage spray + brosse

- 1 carton d’emballage extérieur pour l’expédition

La marque du matériel est : PARO

Un descriptif et un état initial contradictoire seront établis au moment de la mise à disposition du matériel sur un bordereau de livraison.

Le matériel est mis à disposition au tarif indiqué à l’article 5 pour la durée du contrat indiquée à l’article 4.

**Article 3- Engagements de l’emprunteur**

3.1 - Obligations relatives à l’utilisation du matériel :

L’emprunteur est autorisé et s'engage à se servir dudit matériel pendant la période spécifiée à l'article 4 uniquement pour permettre présentations et/ou démonstrations et/ou essais et/ou expérimentations sans bénéfice financier direct.

Ces utilisations ne doivent comporter aucun risque pour la santé des personnes qui y participent.

A l’issue de la mise à disposition, l’emprunteur s’engage à restituer le matériel complet conformément à l’état décrit initialement lors de la mise à disposition.

**3.2- Obligations relatives à l’entretien, aux réparations :**

L’emprunteur est tenu de veiller en bon père de famille à la garde et à la conservation du matériel.

L’emprunteur signalera à Inno3Med, par lettre recommandée avec accusé de réception, tout problème rencontré avec le matériel dans un délai de 48 heures.

L’emprunteur veillera à ce que le matériel ne subisse aucune dégradation tant qu'il reste en sa possession et assurera si nécessaire les réparations après l'accord préalable d’Inno3Med

**3.3 - Obligations relatives aux dommages :**

L’emprunteur est responsable du matériel mis à sa disposition tant en ce qui concerne les dommages causés au matériel, dont il assume la garde, la conservation et les risques de détérioration, qu'en ce qui concerne les dommages causés à autrui ou aux biens d'autrui.

L’emprunteur s'engage à souscrire d’une part une assurance responsabilité civile et d’autre part une assurance dommages garantissant les dommages de toutes natures pouvant intervenir sur le matériel entreposé dans ses locaux ou au cours des déplacements. L’emprunteur s’engage à justifier de ces assurances auprès d’Inno3Med s’il le demande.

Les détériorations provenant d’un usage anormal ou non conforme aux spécifications du fabricant ou du distributeur communiquées à l’emprunteur, relèvent de la responsabilité de l’emprunteur qui devra supporter les frais de réparation. Si le matériel n’est pas réparable, la valeur d’usage du matériel devra être versée à Inno3Med par l’emprunteur.

En cas de perte ou de vol du matériel, l’emprunteur supportera le coût de son remplacement sur la base de sa valeur d’usage.

Le prix d’achat du matériel loué par Inno3Med est :

- robot PARO avec chargeur : 6 828,00 € (Six Mille Huit Cent Vingt-Huit Euros) TTC

**3.4 - obligations relatives au transport :**

Inno3Med se chargera de l’envoi du matériel à l’emprunteur. Les frais d’envoi seront à la charge de l’établissement emprunteur.

Le transport retour pour remettre le matériel à Inno3Med sera à la charge de l’emprunteur. Le retour doit s’effectuer par Colissimo avec assurance maximale.

A l’aller, la réception du matériel doit être faite par l’emprunteur, qui s’engage à s'assurer de la présence d’une personne dûment habilitée à recevoir cette livraison. Cette personne effectuera une vérification du matériel au moment de la réception. La personne effectuant cette vérification devra porter son nom, son prénom et sa fonction sur le bordereau et le signer.

Au retour, lors de la réception du matériel, un contrôle visuel du matériel sera effectué par Inno3Med. La réception définitive par Inno3Med sera effectuée après contrôle du fonctionnement du matériel.

**3.5 - obligations relatives au paiement de la location :**

L’emprunteur s’engage à régler la somme relative à la location due conformément à l’article 5.

**Article 4 - Durée**

La location du matériel est consentie pour une durée de DUREE.

La location prend effet le DATE 2017 (à date de réception du matériel par l’emprunteur), pour se terminer le DATE 2017, date à laquelle il doit être renvoyé à Inno3Med.

Le contrat prend effet à la date de signature des présentes pour se terminer à la date de contrôle du matériel par Inno3Med après son retour par l’emprunteur soit au plus tard 72 heures après sa réception.

**Article 5 – Prix et conditions de paiement**

Le matériel est loué pour un montant de PRIX € (EN LETTRES Euros) Hors Taxe soit PRIX € (EN LETTRES Euros) Toutes Taxes Comprises pour la durée du contrat indiquée à l’article 4. Les frais de transport jusqu’à chez l’emprunteur s’élèvent à 30,90 € (Trente Euros quatre-vingt-dix Cents) Toutes Taxes Comprises et seront rajoutés au montant de la location.

**Article 6- Responsabilité**

Inno3Med ne sera jamais responsable des vices cachés méconnus de lui-même affectant le matériel mis à disposition de l’emprunteur et le rendant impropre à sa destination, et par conséquent ne sera jamais tenu d’indemniser l’emprunteur du préjudice quel qu’il soit résultant de ces vices.

**Article 7 - Conciliation et clause attributive de compétence**

En cas de contestation ou de litige pouvant intervenir lors de l’exécution du présent contrat, les parties s’en référeront au tribunal de la ville de Versailles.

Fait à Paris en 2 exemplaires le DATE 2017

**Pour l’emprunteur :**

*Merci de parapher chaque page ;*

*Signature précédée de la mention « lu et approuvé » :*

NOM de contact, Position

**Pour Inno3Med :**

****

Monsieur MAIZIERES, Président